

Décret n° 2-05-890 du 28 rabii I 1427 (27 avril 2006) modifiant le décret n° 2-97-1039 du 27 ramadan 1418 (26 janvier 1998) instituant au secrétariat général du gouvernement un corps de conseillers juridiques des administrations.

Le premier ministre,

Vu le décret n° 2-97-1039 du 27 ramadan 1418 (26 janvier 1998) instituant au secrétariat général du gouvernement un corps de conseillers juridiques des administrations ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 14 rabii I 1427 (13 avril 2006),

Décète :

Article premier : Le tableau n° 2, annexé au décret susvisé n° 2-97-1039 du 27 ramadan 1418 (26 janvier 1998), est modifié comme suit :

Tableau n° 2 : Indemnités allouées aux conseillers juridiques des administrations (montants mensuels en dirhams)

[\[Cliquez-ici pour consulter le tableau au format PDF\] page : 5418_870](#)

Article 2 : Le secrétaire général du gouvernement, le ministre des finances et de la privatisation et le ministre chargé de la modernisation des secteurs publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 28 rabii I 1427 (27 avril 2006).

Driss Jettou.

Pour contreseing :

Le secrétaire général du gouvernement,

Abdessadek Rabiah.

Le ministre des finances et de la privatisation,

Fathallah Oualalou.

Le ministre chargé de la modernisation des secteurs publics,

Mohamed Boussaid.